

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANT A UNE CONVENTION-CADRE**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la convention-cadre signée avec la communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud, telle que référencée dans la liste ci-annexée,

Considérant la modification reportée dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer, en tant que de besoin, l'avenant modificatif à la convention-cadre, listée dans l'annexe jointe à la présente délibération.

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU et APPROUVE
Strasbourg, le - 1 FEV. 2016

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N° B16/004
AVENANT CONVENTION-CADRE
Bureau du 20/01/2016

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (F09FC70U001) Avenant n°1	Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud <i>Convention du 01/04/2014</i>	Modification de l'enveloppe	60 000 € TTC	62 000 € TTC